

### Sommaire déc. 2015

**Le mot du Président** 1  
• Le développement  
et les compétences nouvelles  
de la CCPS

**Cadre de vie** 2  
• Mémento : la loi Notre  
• Terre de Lorraine Urbanisme  
• «Habiter mieux» dans le  
Pays du Saintois

**Cadre de vie** 3  
• Transport

**Territoire et terroir** 3  
• Les bouilleurs de cru

**Environnement** 4-5  
• Le tri  
• TEPoS

**Vie institutionnelle** 5  
• Pays du Saintois, demain!

**Entreprendre** 6-7  
• Création d'entreprise  
• Les circuits courts  
• Des gîtes touristiques de  
qualités

**Brèves / Contact** 8

### ÉDITO

## LE MOT DU PRÉSIDENT

*La réforme territoriale a été votée en juillet et le Préfet de Meurthe et Moselle a présenté son projet de carte intercommunale au mois de septembre. Notre communauté est confortée dans son périmètre, et cela pour une durée permettant de mettre en œuvre un véritable projet pour le territoire.*

Les compétences exercées à ce jour par notre communauté sont le cumul de celles qu'exerçaient, avant la fusion, les trois anciennes communautés : à savoir principalement la gestion des ordures ménagères, le déneigement, le développement économique, la petite enfance ou les différentes aides aux particuliers dans le cadre de travaux d'amélioration de l'habitat. La loi impose aux communautés

de prendre dans des délais plus ou moins proches la gestion des rivières et cours d'eau et en particulier la renaturation après travaux d'assainissement, l'urbanisme, l'assainissement et la gestion de la distribution de l'eau.

Il est bien évident que ces prises de compétences ne pourront se réaliser qu'en très étroite collaboration avec les communes.

Ces domaines sont actuellement traités par des collectivités voisines plus en avance en matière de fonctionnement intercommunal. La taille de notre territoire, le nombre important de communes, la jeunesse de notre collectivité et une culture intercommunale à développer sont des freins à la mise en œuvre de ces compétences. Mais dans un contexte financier extrêmement difficile pour un grand nombre de communes, ces transferts de compétences doivent être ressentis comme une opportunité et non comme une contrainte ou une perte de pouvoir des communes.

Pour chacune de ces compétences, il sera essentiel de trouver



l'espace de travail pertinent, de façon à rendre un service adapté à la population en maîtrisant les coûts de réalisation et de fonctionnement.

Le calendrier de ces prises de compétences devra faire l'objet d'un très large consensus des élus du territoire et leur implication aux côtés des techniciens de la CCPS sera le facteur déterminant de la réussite.

La Communauté de Communes a vocation à être au service de ses habitants et des communes membres et l'adhésion de chacun aux projets proposés est la condition indispensable de réussite.

Le Président  
Dominique Lemoine



Château de Thorey Lyautey ou paysage hivernal



CE1-CE2 Bainville aux Miroirs, semaine du développement durable

# LA LOI NOTRe

(NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE)

## MAIS EN QUOI CONSISTE CETTE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE ?

Cette loi touche aussi la Région et le Département, concernant les intercommunalités, elle propose de nombreuses évolutions :

- Le périmètre des intercommunalités : avec un seuil fixé à 15 000 habitants. Des assouplissements sont possibles tels que les communautés situées en zone de montagne, la densité de l'intercommunalité inférieure à la densité nationale et/ou départementale, ou encore une « période de repos » pour les intercommunalités ayant fusionné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Des transferts de compétences aux intercommunalités : l'accueil des gens du voyage en 2017, la gestion des milieux aquatiques en 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'eau et l'assainissement en 2020....
- Une mutualisation des services réaffirmée : mise à disposition de personnel, création et gestion de service ou d'équipement en commun au niveau des communes de l'intercommunalité, mais également à une tout autre collectivité ou établissement public....



Lancement du service et signature de la convention TDLU

## TERRE DE LORRAINE URBANISME UN NOUVEAU SERVICE D'URBANISME MUTUALISÉ !

Depuis juillet 2015, l'Etat n'assure plus l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres d'une intercommunalité de 10 000 habitants. Aussi les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine : la CC du Toulais, la CC de Colombey sud Toulais, la CC de Moselle et Madon et la CC du Pays du Saintois se sont organisées pour proposer un service aux communes : Terres de Lorraine Urbanisme !

Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 ce service propose :

- L'instruction des autorisations du droit des sols : Permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables ainsi que les certificats d'urbanisme.
- L'accompagnement des communes ou des intercommunalités sur leur document d'urbanisme et leur projet d'aménagement (PLU, POS,..)
- Appui et suivi des politiques d'habitat et des opérations d'aménagement.
- Un Système d'Information Géographique (SIG).

AURIEZ-VOUS  
UNE PHOTO ?

## « HABITER MIEUX »

LA CCPS œuvre à l'amélioration de l'Habitat par la mise en place de subventions aux travaux d'isolation et de façade ! En partenariat, avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), une aide supplémentaire de 500 €, sous conditions de revenus, peut être accordée. Toutes les informations et dossiers

de demande sont à disposition sur le site de la CCPS : onglet Vivre/HABITAT-ANAH. Pour vos travaux l'Espace Info Energie peut vous conseiller et vous accompagner, déjà 70 personnes du territoire ont bénéficié de leur conseils ! Une permanence est effectuée au siège de la CCPS (sur RDV)

Contact :  
Terre de Lorraine  
Urbanisme :

BP 20069  
54203 Toul Cedex  
Tél. : 03 83 63 76 70  
accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr

Contact :  
Eric Drouilly

Espace Info Energie Ouest 54  
Rue des oiseleurs  
54 200 Ecrouves  
Tél. : 03 83 64 98 04  
eie.ecrouves@orange.fr  
www.eie-lorraine.fr



Info

Autorisation  
d'urbanisme

Le Maire reste toujours  
compétent pour les autorisa-  
tions d'urbanisme

Le pétitionnaire devra  
toujours déposer son dossier  
dans sa mairie

Le service instructeur  
peut accueillir le pétitionnaire  
avant ou après le dépôt  
du dossier en mairie

Le pétitionnaire peut se rendre  
à la permanence du service  
instructeur au siège de la CCPS  
Les mardis de 9h00 à 12h00  
(sur RDV)

## TRANSPORT & MOBILITÉ

# SERVICE DE MOBILITÉ SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPS, DEPUIS AVRIL 2015 !



Du fait des besoins observés sur notre territoire, ce service de transport solidaire initialement créer sur le territoire de la CC de Colombey Sud Toulou a vu le jour sur notre territoire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 (5714 KM d'avril à novembre 2015)

En partenariat avec l'association Familles Rurales Ciel de Colombey, l'association Familles Rurales de Ceintery –Voinemont, le CD54 et la CC de colombey, ce service permet de mettre en relation des conducteurs bénévoles et des usagers ne pouvant plus se déplacer ou n'ayant pas de moyen de locomotion.

*Vous avez envie de rendre service à des personnes ne pouvant pas se déplacer, d'accompagner ces personnes en sillonnant notre beau territoire, cela en toute sécurité par le biais d'une charte conducteur/usager alors n'hésitez plus !*  
 Contactez l'association AFPR CIEL de Colombey par téléphone au 09 77 76 23 40 (de 14h à 16h du lundi au vendredi) ou par mail [mobilite.solidaire@famillesrurales.org](mailto:mobilite.solidaire@famillesrurales.org).  
 Une plaquette détaillant les modalités du service est disponible en mairie, à la CCPS, auprès de Familles Rurales et sur le site internet de la Communauté de Communes.

*À Savoir : le coût du km pour l'usager est de 0.10 €, le conducteur bénévole est rémunéré à hauteur de 0.35 € du km A/R à partir de chez lui. Le reste de la dépense est pris en charge par l'association. L'utilisateur est limité à 5 trajets par mois. Une charte du conducteur et de l'usager recensant les droits et devoirs de chacun est signée.*

## TERRITOIRE & TERROIR

# LE TERRITOIRE DU SAINTOIS ET « L'AUTRE VIE » DE MIRABELLE



Tradition de fin de repas lorrain : « Vous prendrez bien un verre de ma mirabelle ? »

Le privilège de bouilleur de cru remonte à Napoléon lorsqu'il accorda un privilège d'exonération de taxes pour la distillation.

Le privilège était accordé à l'exploitant, il passait à son fils si celui-ci reprenait la ferme, ou au nouvel exploitant d'où qu'il vienne. À partir des années 60, les privilégiés l'ont transmis au conjoint survivant. On a toujours le droit de bouillir si l'on est récoltant. On n'a pas actuellement besoin d'être exploitant agricole pour avoir ce droit,

il suffit d'avoir une petite récolte, même amateur. L'alcool produit sous ce régime est réservé à la consommation familiale.

Le bouilleur de cru est le récoltant, le distillateur se met au service du premier. La qualité d'une eau-de-vie dépend avant tout de la qualité des fruits utilisés, ainsi que l'attention portée à la fermentation. C'est le sucre des fruits qui se transforme en alcool durant la fermentation. En Lorraine, beaucoup de maisons possédaient leur propre alambic, jusqu'à ce que la distillation devienne règlementée dans les années 50.

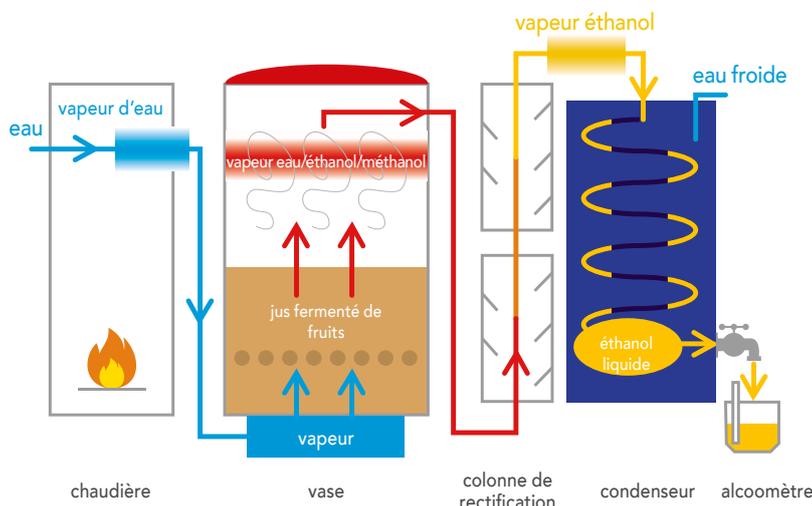
### LES QUATRE PARTIES DE L'ALAMBIC :

**La chaudière :** les liquides à distiller y sont chauffés sur un foyer

**Le chapiteau** dans lequel les vapeurs vont s'élever

**Le col de cygne** amène les vapeurs dans le condenseur

**Le condenseur,** tube en hélice à axe vertical sur les parois duquel les vapeurs se condensent par l'effet du refroidissement dû au liquide circulant autour.



LE MATÉRIEL DU DISTILLATEUR

# GESTION DES DÉCHETS

## ENSEMBLE TRIONS MIEUX!

*L'analyse régulière des contenus des conteneurs avec le prestataire au centre de tri de Ludres fait ressortir des erreurs de tri, notamment en ce qui concerne les plastiques (12%), erreurs qui coûtent cher à la collectivité et par conséquent aux habitants. Il en est de même pour les dépôts sauvages au pied des conteneurs (bidons, seaux, gros cartons, bois...) : tout ce qui est déposé à côté des conteneurs n'est pas recyclé !!!!*

### MEMENTO DU TRI



#### PAPIER

Papier : tous les papiers se recyclent ; ils sont à déposer dans les conteneurs bleus en prenant soin d'enlever les blisters en plastique qui protègent les revues et magazines. Même les cartons souillés (exemple cartons de pizzas), les enveloppes à fenêtre, les papiers glacés, les blocs-notes, les livres... se recyclent. Le but est de créer un modèle 0 déchet et 100% croissance.



#### PLASTIQUE

Plastiques : uniquement des bouteilles et des flacons en plastique dans les conteneurs jaune (tous les autres emballages plastiques sont à mettre dans les ordures ménagères : emballages souples, barquettes, pots, gobelets, couverts...) ainsi que les boîtes de conserve, les flacons métalliques, les canettes en aluminium, les briques alimentaires.



#### TEXTILES

Textiles : utiliser des sacs de 50 litres maximum pour qu'ils puissent entrer dans le conteneur ; donner des vêtements propres et secs et bien fermer les sacs pour qu'ils ne se salissent pas ; attacher les chaussures par paire ; pour une grande quantité (10 sacs), passage à domicile possible en appelant le numéro affiché sur les bornes « Le Relais ».

## ECOMOBILIER

*Mise en place d'une benne destinée à la collecte des déchets des éléments de mobilier domestique en vue de leur recyclage et de leur valorisation.*

Ce service est le fruit d'un partenariat signé par la CCPS avec Eco-Mobilier, l'éco-organisme en charge de la gestion de cette filière. Que met-on dans la benne Eco-mobilier : tous les meubles quelle que soit leur matière de fabrication, les éléments de literie, les meubles de jardin (bois, plastique et métal), les canapés et fauteuils, les chaises, les meubles de rangement, étagères ...



Info

Vous pouvez consulter les horaires qui varient selon la période été ou hiver sur le site de la Communauté de communes : [www.cc-paysdusaintois.fr](http://www.cc-paysdusaintois.fr) (rubrique Vivre puis Environnement et Télécharger les horaires et les consignes de tri de la déchetterie de Tantonville).

### LA DÉCHETTERIE DU SAINTOIS

du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

<b>Lundi</b>	10h-13h et 14h-17h30
<b>Mardi</b>	14h-17h30
<b>Mercredi</b>	14h-17h30
<b>Jeudi</b>	14h-17h30
<b>Vendredi</b>	14h-17h30
<b>Samedi</b>	9h30-13h et 14h-17h30
<b>Dimanche</b>	9h-12h



# TEPos

TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE :

## UN PARI SUR L'AVENIR, UNE DÉMARCHE VERTUEUSE POUR LES HABITANTS, L'ÉCONOMIE ET LA PLANÈTE !

### Quelques dates clés

#### OCTOBRE 2013

Présentation du diagnostic énergétique du territoire (à télécharger sur le site internet de la CCPS)

#### OCTOBRE 2014

Le territoire est reconnu « TEPos »

#### MAI 2015

Le Pays est lauréat de l'appel à projet National

#### MAI 2015

Un forum énergie se tient à Villey-Saint-Etienne

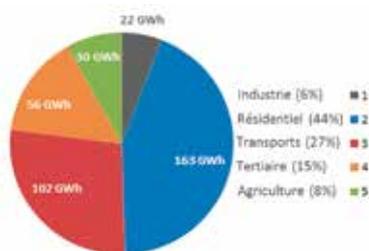
#### OCTOBRE 2015

poursuite des travaux du forum en ateliers transition énergétique à Vézelize

#### 14 OCTOBRE 2015

présentation du diagnostic énergétique au conseil communautaire

Sobriété et efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables locales, mobilisation citoyenne, le concept de Territoire à Énergie Positive TEPos est un pari collectif où chacun est invité à participer. Le Pays du saintois est membre cette coopérative dynamique de 5 intercommunalités : le Pays Terres de Lorraine. Dans son nouveau projet de territoire, le Pays a choisi de développer son économie en optant pour la sobriété énergétique



Consommation énergétique sur le Pays du saintois Saintois

373 GWh consommés sur notre territoire par an, c'est équivalent de la production de 100 éoliennes ou de 400 terrains de foot couverts de panneaux solaires ! Le principal poste de consommation est le secteur résidentiel, l'enjeu de notre territoire réside dans la diminution de consommation dans ce secteur ! **Un champ d'intervention vaste pour répondre à des objectifs ambitieux :** Sensibilisation et Education, Economies d'énergies et production d'énergies renouvelables ! Quelques exemples d'actions de ce programme : les habitants peuvent être accompagnés par l'Espace Info Energie pour des conseils sur la rénovation thermique de l'habitat ainsi que les entreprises. Une étude en cours cherche à utiliser nos bio déchets pour produire de l'énergie, un conseiller a été embauché pour renseigner les 156 communes membres sur leurs dépenses énergétiques et les moyens de les diminuer.

Consommation moyenne d'énergie pour un ménage  
**42 MWh/an**

Facture énergétique moyenne pour un ménage  
**4240€/an**



**38%** de l'énergie consommée du Pays Terres de Lorraine



**53%** de la facture énergétique du Pays des Terres de Lorraine

Les ménages et l'énergie sur l'ensemble du Pays Terres de Lorraine

sources Air Lorraine

*Si vous avez des projets, si vous êtes intéressés par la démarche et souhaitez avoir plus de détails, rendez-vous sur le site internet de la CCPS, rubrique Environnement, onglet TEPos !*

Contactez-nous :  
Siège de la CCPS à Tantonville  
03 83 52 47 93 ou  
contact@ccpaysdusainois.fr

Info

### C'est quoi un projet de territoire ?

Quel avenir pour notre territoire ? quels sont ses besoins ? Comment pouvons-nous développer l'économie et l'aménagement de notre territoire ? Comment développer notre cadre de vie, nos services tout en respectant notre environnement ?... Un projet de territoire tente de répondre à ce questionnement et présente une vision perspective et stratégique, des axes de développement sur un ensemble de champs thématiques. Il vise à identifier des projets structurants qui feront l'objet d'un programme pluriannuel d'action.

### VIE INSTITUTIONNELLE

## LE PAYS DU SAINTOIS, DEMAIN !

Notre territoire a vocation à être un espace pertinent de dialogue, de service, de solidarité et de développement. Les dernières évolutions législatives (loi Notre, loi Alur...) tout en élargissant les compétences des intercommunalités, confirment et stabilisent le périmètre actuel de notre intercommunalité.

Aussi les élus communautaires souhaitent impulser une réflexion permettant la définition d'une stratégie de développement élaborée en concertation avec tous les acteurs du territoire : Le Projet de territoire du Pays du Saintois à l'Horizon 2020 !



*Le développement économique sur le territoire est une compétence importante de notre intercommunalité et la commission économie /tourisme s'efforce de donner une certaine dynamique à cette dernière.*

Le Saintois, fort d'un tissu d'entreprises et d'artisans représentant un grand nombre de corps de métiers ou de services (650 entreprises), est un territoire fertile au développement, à la création d'entreprises.

**La CC mène depuis sa création une action spécifique d'aide à la création d'entreprises qui connaît un franc succès :** pour 2013/2015, ce sont 25 projets qui après étude de la commission avec l'aide de l'ADSN ont été retenus et permis de les accompagner.

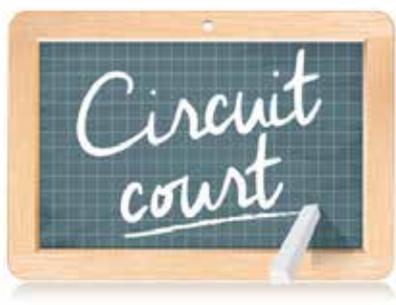
Au-delà de la prime de 1000€ accordée, cette démarche permet de tisser un lien privilégié avec ces nouveaux acteurs économiques, de partager leurs projets, de communiquer sur la valeur ajoutée qu'ils apportent au quotidien.

Afin d'apporter une aide plus significative à certains dossiers (embauche, reprise avec personnels), le règlement de cette action est en cours d'évolution.

Dans le même temps, sur cette fin d'année 2015, la CC affirme sa volonté de mettre en place une candidature au programme FISAC 2016 (Fond d'intervention pour le service, l'artisanat et le commerce). Cette opération a pour objectif d'aider, d'accompagner et de financer des actions, de l'investissement, qui permettra d'améliorer, de développer l'activité ou le commerce sur le territoire ou de mettre en place un plan de communication pour mieux les valoriser.

**L'agriculture sur le Saintois représente 28% du tissu économique.** Les productions traditionnelles lorraines sont présentes sur les exploitations et pour certaines, la volonté de vendre leurs productions en direct. Le circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce par la vente directe du producteur au consommateur.

Cette pratique permet d'assurer aux consommateurs de disposer de produits locaux, pour certains bio, cultivés ou élevés avec un véritable savoir-faire, une assurance sur la qualité, la fraîcheur et rétribuant à sa juste valeur le produit du travail de ces agriculteurs. La CC souhaite favoriser ce type de commercialisation et mettra en œuvre prochainement des actions dans ce sens en partenariat



## TÉMOIGNAGE

### CRÉATION D'ENTREPRISE

#### CCPS : COMMENT EST NÉ LE PROJET ?

##### David Monier :

*Suite à mon licenciement, j'éprouvais le besoin d'être à mon compte. Originaire de Toul, j'ai vu qu'un bar était à reprendre à Benney. J'aime particulièrement le contact avec les personnes, je me suis donc lancé dans l'aventure.*

#### QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ-VOUS RENCONTRÉES ?

##### David Monier :

*J'ai été bien suivi par l'ADSN\*. La difficulté principale a été de trouver une banque qui souhaite me prêter de l'argent pour reprendre le commerce.*

#### COMMENT SE PORTE VOTRE ACTIVITÉ ?

#### QUELS SONT VOS PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ?

##### David Monier :

*L'activité marche bien. Depuis 2014, j'ai redynamisé la partie épicerie qui avait été délaissée... J'ai mis en place la pizzeria et le pmu. Bientôt, nous aurons également la possibilité de vendre des jeux de loterie de la Française des Jeux. Nous avons récemment créé une association de fléchettes sur la commune. Il y a maintenant 3 équipes à Benney.*

##### David Monier :

*Nous organisons aussi des soirées : concours de belotte, et pour 2016, une soirée année 80... une soirée de poker, un concours de fléchettes...*

\*Agence de Développement du Sud Nancéen, organisme partenaire de la CCPS.

### UN P'TIT COIN DE PARADIS

Activités : épicerie – bar – pmu – pizzeria  
42 Grande rue – Benney - vero.Planchon@live.fr  
Facebook : un p'tit coin de paradis  
tél. : 03 83 25 81 50 - Horaires d'ouverture : lundi 7h-13h /  
mardi au samedi de 7h à 21h / dimanche de 8h à 21h



# COMMUNICATION



## Un nouveau moyen de communication a été mis en place en flout 2015 : La Newsletter !!

Tous les 2 à 3 mois, elle vous informe sur les actualités de la CCPS. Pour la recevoir, il suffit de s'inscrire via notre site internet, (page d'accueil, Pays du saintois Newsletter).



# DÉNEIGEMENT

## La neige peut tomber !

La communauté assure le déneigement du territoire par l'intermédiaire de 12 prestataires qui dès l'arrivée des premiers flocons se tiennent prêt à parer à toute éventualité !

La sécurité, c'est d'être bien équipé : le pneu neige ça aide !! Toutes les informations utiles en période hivernale : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/En-route-pour-la-viabilite.html>.

### Pays du Saintois Lettre d'information de la communauté de communes - Numéro 4

**Tirage :** 6 500 ex. Editée par la communauté de communes du Pays du Saintois.

**Directeur de la publication :** Didier Lemarquais. **Comité de rédaction :** Dominique Lemoine, Alain Thiaucourt, Augustin Leclerc, Patrick Graeffly, Francis Haye, Richard Doublier, Lise Rinckert, Sylvain Balland, Valérie Me.

**Chargée de projet :** Sophie Gerardin.

**Design graphique :** ùbdesign.

**Imprimerie :** l'ami.net.

**Crédits photos :**

Guy Gauthier et CCPS.

## Contact CCPS

21, rue de la Gare - 54116 TANTONVILLE  
Tél. : 03 83 52 47 93- Fax : 03 83 52 51 87  
[contact@ccpaysdusaintois.fr](mailto:contact@ccpaysdusaintois.fr)

Ouverture :  
Lundi > Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Fermé le mercredi après-midi  
Standard téléphonique  
du lundi > vendredi de 9h à 17h.  
[www.ccpaysdusaintois.fr](http://www.ccpaysdusaintois.fr)

## Déchetterie

Située entre Tantonville et Omelmont après la gare de Tantonville, direction Omelmont RD : D9C - [contact@ccpaysdusaintois.fr](mailto:contact@ccpaysdusaintois.fr)  
Horaires : à consulter sur le site de la CCPS <http://www.ccpaysdusaintois.fr/vivre/environnement>

## Terre de Lorraine Urbanisme

BP 20069- 54203 Toul Cedex,  
Tél. : 03 83 63 76 70, du mardi au vendredi matin, [Accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr](mailto:Accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr)

## Espace emploi

Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, Lucie Cretel vous accueille, vous oriente et vous accompagne du lundi au vendredi de 9 h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 13h00. 21 rue de la Gare - 54116 Tantonville, 03 83 52 45 41, [lucie.cretel@ccpaysdusaintois.fr](mailto:lucie.cretel@ccpaysdusaintois.fr)

## Bon pour un vin chaud gratuit

à déguster au stand de la CCPS

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



Info

## Invitation

La communauté de communes du Pays du Saintois vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

En partenariat avec la Maison du Tourisme, nous vous invitons au Marché de Noël de Sion qui se déroulera les 11 et 12 décembre 2014. Un stand animé par la CCPS et les associations du territoire, vous accueillent ! Une tombola sera organisée par les associations du territoire ! Tirage au sort le dimanche 13 à 15h ( ticket à retirer au stand)